



Luxembourg, le 14 décembre 2020

### **Les syndicats nationaux LCGB et OGBL avec l'association « Syndicat des P&T » signent un accord pour le renouvellement de la convention collective de travail pour les salariés de POST Luxembourg.**

*Les syndicats nationaux LCGB et OGBL et l'association « Syndicat des P&T » ont trouvé un accord avec la direction de POST Luxembourg sur le renouvellement de la convention collective de travail (CCT). Conclue pour une durée de trois ans, avec effet au 1er janvier 2021, la nouvelle CCT vise notamment une revalorisation de certaines carrières et une amélioration concernant la gestion du temps de travail.*

Ce lundi 14 décembre 2020, un accord a été signé entre le LCGB, l'OGBL, le Syndicat des P&T et la direction de POST Luxembourg sur le renouvellement de la convention collective de travail (CCT).

Le résultat de la négociation s'articule notamment autour de deux axes principaux. D'une part, une revalorisation de certaines carrières afin de permettre à POST de rester compétitive sur un marché de l'emploi très convoité et de gagner en stabilité opérationnelle.

De l'autre côté, les parties ont convenu de procéder à une refonte complète des horaires de travail, d'instaurer un relevé épargne Temps POST et d'institutionnaliser le télétravail en raison d'une gestion du temps de travail rendue de plus en plus complexe par la flexibilisation généralisée de l'organisation du travail. Afin de compenser la période de négociation étendue, une prime unique sera payée aux collaborateurs avec le salaire du mois de décembre 2020 au prorata de la date d'embauche et du taux d'occupation.

La nouvelle convention collective de travail est conclue pour une durée de trois ans, avec effet au 1er janvier 2021.

*« Pour le Syndicat des P&T, les efforts consentis pour notamment les carrières inférieures étaient nécessaires. Nous avons toujours œuvré pour que le salaire minimum perçu au sein d'un établissement public, comme POST Luxembourg, devait être supérieur au salaire social minimum. Nous reconnaissons que les améliorations en termes de conditions de travail et des efforts consentis par POST Luxembourg rejoignent nos attentes, mais nous allons poursuivre notre travail en vue de la convention collective de travail 4.0 », déclare Gilbert Goergen, représentant du Syndicat des P&T.*

*« Le LCGB et ses délégués se réjouissent de proposer une nouvelle convention de travail pour les salariés qui représente une grande avancée sur les conditions de travail, dont une refonte intégrale de la grille de salaire ainsi qu'une revalorisation des carrières. Suivant les attentes des salariés, le LCGB est fier d'avoir pu négocier l'augmentation de l'allocation de repas, l'introduction du Relevé Epargne Temps (RET), système inspiré du Compte Epargne Temps, des visites médicales et le droit à la déconnexion »,* affirme Céline Conter, secrétaire syndicale du LCGB (Lëtzebuenger Chrëschtliche Gewerkschaftsbond).

*« Cet accord va dans le bon sens notamment concernant les améliorations de salaire et des conditions de travail. L'OGBL, conscient de tout le potentiel d'améliorations de la présente CCT, commencera de suite à préparer les prochaines négociations de 2024 »,* indique Christian Sikorski, secrétaire central du syndicat Service public de l'OGBL (Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg).

Et à Claude Olinger, Directeur des Ressources humaines de POST Luxembourg de conclure :  
*« Nous nous félicitons des accords conclus avec les partenaires sociaux et je suis confiant que l'adaptation des nouvelles mesures contribuera à la modernisation de l'entreprise ».*

### **Note aux rédacteurs :**

Rappel historique :

- La première convention collective de travail de POST Luxembourg (« CCT ») date de septembre 2013 pour donner un cadre de rémunérations et de perspectives de carrière aux collaborateurs engagés sous le statut de salarié.
- Lors de son renouvellement en 2016, l'une des principales modifications consistait à lier, de manière conditionnée, l'évolution des grilles salariales à celle du point indiciaire de la fonction publique.
- Ce principe a été appliqué pour la première fois en 2018 lorsque l'adaptation de 1,5% de la valeur du point indiciaire au niveau de la fonction publique (en vertu de l'accord salarial du 5 décembre 2016) a été répercutée sur les salariés couverts par la convention collective de POST Luxembourg avec effet au 1er juin 2018.
- Les négociations ont commencé officiellement le 18 mai 2018. Fin novembre de la même année, les syndicats ont présenté leur catalogue de revendications qui visait en fin de compte une complète adaptation des modalités de rémunération des salariés à ceux des employés d'Etat.

Composition de la commission de négociation :

- La commission de négociation était composée de membres du Syndicat des P&T (Gilbert Goergen), du LCGB (Madame Céline Conter), de l'OGBL (Christian Sikorski) et des membres de la délégation des salariés de POST Luxembourg.
- La direction de POST Luxembourg a été représentée par Monsieur Claude Olinger, assisté par Madame Nadine Fleschen et Messieurs Christian Bizzarri et Brian O'Neill.
- Le Directeur général, Claude Strasser, est intervenu à la fin des négociations pour aider à ficeler un accord.

*(Source : POST Luxembourg, 14 décembre 2020)*

Annexe :

- Photo de la cérémonie de signature
- Photo de groupe

**Contact presse**

Isabelle FABER, Paul RAUSCH

Communication & Relations publiques / POST Luxembourg

Tél. : (+352) 2424-6868 / [press@post.lu](mailto:press@post.lu) / [www.post.lu](http://www.post.lu)

**À propos de POST Luxembourg**

POST Luxembourg est le premier opérateur de services postaux et de télécommunications du pays et propose ses services aux clients résidentiels et professionnels. D'autres activités comprennent les services financiers postaux et la philatélie. Avec plus de 4 600 collaboratrices et collaborateurs travaillant au sein de l'Entreprise et de ses filiales, le Groupe POST Luxembourg est le 1er employeur du Luxembourg. Fondée en 1842 en tant qu'administration, POST Luxembourg est une société publique appartenant à l'État luxembourgeois depuis 1992. Faciliter la communication et la transmission d'informations, de données et de contenus entre les particuliers et les entreprises au Luxembourg et dans le monde, telle est la vision du Groupe POST Luxembourg.

Pour plus d'informations : [www.postgroup.lu](http://www.postgroup.lu) et [www.post.lu](http://www.post.lu)